



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
Service environnement

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE PREFECTORAL N° 15929 DU 11 DECEMBRE 2018 FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Le Préfet des Alpes Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 1416-1, R. 1416-1 à R. 1416-6 ;
 - VU le code général des collectivités territoriales ;
 - VU le code de l'environnement ;
 - VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° 15929 du 11 décembre 2018 renouvelant la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) modifié par arrêté du 31 décembre 2019 ;
 - VU la désignation par l'association des maires et présidents de communautés des Alpes-Maritimes de ses représentants au CODERST à la suite des élections municipales des 15 mars 2020 et 28 juin 2020 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

ARRETE

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté susvisé du 11 décembre 2018 est modifié comme suit :

- Membres représentants des maires

➤ Titulaires :

- M. Gilbert HUGUES, maire de Caussols
- M. Michel LOTTIER, maire de Blausasc
- Mme Monique GIRAUD-LAZZARI, maire de Coaraze

➤ Suppléants :

- M. Pierre DONADEY, maire de l'Escarène
- Mme Nicole LABBE, maire de La Roquette-sur-Var
- M. Pascal BONSIGNORE, maire d'Aspremont

Le reste sans changement.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes et la directrice départementale de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes et notifié à chacun des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Fait à Nice, le 07 SEP. 2020


Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4522
Philippe LOOS